



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/WAE/MOS3/Doc.3

Original : anglais

TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU
MÉ MORANDUM D'ACCORD CONCERNANT
LES MESURES DE CONSERVATION EN FAVEUR DES
POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
En ligne, 30 novembre – 1^{er} décembre 2021

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Le présent document présente les évolutions du Mémorandum d'accord depuis son établissement ainsi que les activités menées par le Secrétariat de la CMS pour appuyer sa mise en œuvre.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

Contexte et signataires du Mémoire d'accord

1. Le Mémoire d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique (le « MdA ») a été adopté en 2005. Comme indiqué lors des première et deuxième réunions des signataires, le MdA a été signé par tous les États de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest en droit de signer, conformément au paragraphe 13 du MdA.
2. En application du paragraphe 15 du MdA, le Secrétariat de la CMS remplira les fonctions de secrétariat pour le MdA. Il fera également fonction de dépositaire du MdA, comme le prévoit le paragraphe 14.

Coordination de la mise en œuvre du Mémoire d'accord

3. Les services de secrétariat généralement assurés par le Secrétariat de la CMS pour les MdA concernent notamment la coordination de leur mise en œuvre. Toutefois, le nombre de MdA ayant augmenté, le Secrétariat de la CMS a de plus en plus cherché à collaborer avec des organisations partenaires pour l'aider dans la coordination de la mise en œuvre des MdA.
4. Le Groupe de spécialistes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les éléphants d'Afrique a donc contribué à la coordination de la mise en œuvre du MdA entre 2006 et 2008. Le départ de fonctionnaires clés du Groupe a toutefois ralenti la mise en œuvre. Avant la deuxième réunion des signataires tenue en 2011, le Secrétariat a proposé au Programme de suivi à long terme de l'abattage illégal d'éléphants de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES-MIKE) d'assurer la coordination du MdA. Lors de la deuxième réunion des signataires, le coordinateur MIKE a souligné que le programme disposait de la compétence nécessaire au niveau sous-régional pour appuyer la CMS dans la mise en œuvre du MdA, et il a été convenu que le programme MIKE assure la coordination pendant neuf mois par l'intermédiaire de son bureau en Afrique de l'Ouest, jusqu'à la fin de la phase du projet, en attendant que le Secrétariat de la CMS trouve une solution.
5. À la demande des signataires lors de leur deuxième réunion, le Secrétariat de la CMS a soulevé la question des financements supplémentaires nécessaires à la coordination de la mise en œuvre du MdA lors de la 12^e réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP12) à Bergen (Norvège), dans le cadre d'un débat stratégique plus large visant l'appui au Mémoire d'accord ([UNEP/CMS/Conf.10.9](#)). Compte tenu du nombre croissant de demandes budgétaires au titre du budget principal des Parties à la CMS, la COP12 a décidé de ne plus financer l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords, y compris de MdA. Aucun fond n'ayant été mis à disposition par les signataires ni n'ayant pu être mobilisé par le Secrétariat de la CMS pour appuyer la coordination depuis 2011, le personnel du Secrétariat a dû assurer les services en capacité limitée.
6. En 2014, en vue de mieux comprendre les exigences des signataires et de recentrer les travaux prévus dans le MdA, le Secrétariat de la CMS a transmis un questionnaire à tous les signataires afin d'évaluer leurs besoins en matière de conservation des éléphants dans chaque pays ainsi que leurs attentes concernant le MdA. Sept États signataires ont répondu aux questions suivantes :

1. Quel est votre degré de familiarité avec le MdE sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest?

2. Quel est votre degré de familiarité avec le programme de travail international à moyen terme (2012-2014) pour le MdE (voir Appendice)?

3. Avez-vous déjà participé à des réunions de la CMS sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest? Si oui, auxquelles?

4. Une troisième réunion des signataires est prévue en 2014 ou 2015 pour le MdE de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest. Souhaitez-vous recevoir d'avantage d'informations au sujet de l'éventuelle organisation d'une telle réunion par votre pays?

5. Quel est l'état actuel de mise en œuvre des différentes parties du programme de travail international à moyen terme (PTIMT) dans votre pays (voir colonne "statut actuel de la mise en œuvre" dans le tableau ci-dessous)? Où placez-vous, dans l'avenir, les activités prioritaires dans le cadre du PTIMT (par ex. 2014-2017)?

6. Suite à la question 5. pourriez-vous décrire où sont pour vous les plus grands besoins pour la conservation des éléphants, où la CMS pourrait aider à travers son mandat actuel?

7. Est-ce que vous voyez des populations d'éléphants spécifiques transfrontalières qui auraient besoin de la contribution internationale de la CMS pour renforcer la gestion transfrontalière et la conservation? (veuillez s'il vous plaît donner le nom des aires protégées concernées et des pays de l'aire de répartition pour chaque population)

8. Quels sont à votre avis les plus grand défis pour la conservation des éléphants dans votre pays?

9. Autres commentaires pour le Secrétariat de la CMS?

7. Globalement, ils ont indiqué connaître moyennement le MdA et son Programme de travail international à moyen terme 2012-2014. Cinq des sept États interrogés avaient déjà participé à une réunion des signataires et trois ont indiqué qu'ils souhaitaient connaître les conditions pour accueillir la troisième réunion. Les signataires interrogés ont estimé que l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail international à moyen terme 2012-2014 était faible à moyen. Le renforcement des capacités de gestion, la réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants, la mobilisation de moyens financiers, matériels et humains ainsi que la mise en œuvre de la CITES figuraient parmi les priorités futures des signataires interrogés. Ces derniers ont estimé que la CMS pourrait leur apporter un appui spécifique grâce aux mesures suivantes : une meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants, au moyen d'activités de sensibilisation, la réduction des conflits homme-éléphants, le renforcement des capacités, la collecte d'informations, le renforcement de la coopération entre les États de l'aire de répartition de l'éléphant, d'une part, et les partenaires bilatéraux et d'autres acteurs concernés par les questions de conservation, d'autre part. Enfin, les signataires interrogés ont indiqué que la CMS pourrait les soutenir, en particulier en ce qui concerne la conservation des populations d'éléphants transfrontalières suivantes :

- les éléphants du complexe WAP (W-Alry- Pendjari) (Bénin, Burkina Faso et Niger) ;
- les éléphants du parc national de Kaboré Tambi (Burkina Faso et Ghana) ;
- les éléphants du parc national de la Comoé (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) ;
- les éléphants des parcs nationaux de Tai et de Sapo (Côte d'Ivoire et Libéria) ;
- les éléphants des parcs nationaux de Diambarakro et de Bia (Côte d'Ivoire et Ghana) ;
- les éléphants du Gourma (Burkina Faso et Mali) ;
- les éléphants de forêt (Côte d'Ivoire et Mali) ;
- les éléphants de Guinée et du Mali ;
- les éléphants de Madosoula (Niger et Nigéria) ;
- les éléphants des parcs nationaux de Fazao-Malfakassa et de Kyabobo (Ghana et Togo) ;

- les éléphants du parc national de Dulombi (Guinée-Bissau et Guinée) ;
- les éléphants des parcs nationaux de Boe et du Niokolo-Badiar (Guinée-Bissau et Guinée) ;
- les éléphants du parc national de Cantanhez (Guinée-Bissau, Guinée et Sénégal).

Une synthèse de toutes les réponses est jointe en Annexe 1 du présent document.

8. À l'issue de l'enquête, le Secrétariat de la CMS n'était pas en mesure d'appuyer davantage la coordination du MdA en raison du manque de personnel et des limites de financement jusqu'en 2020, lorsqu'il a organisé une réunion informelle des États signataires de l'aire de répartition en marge de la COP13 de la CMS en Inde, lors de laquelle il a présenté l'état financier et la programmation du MdA.
9. La nécessité de rétablir un mécanisme de coordination dépendra de la décision des signataires concernant l'avenir du MdA, comme indiqué dans le document UNEP/CMS/WAE/MOS3/Doc.5.

Réunions

10. En vertu du paragraphe 5 du MdA, le Secrétariat de la CMS est chargé d'organiser les réunions des signataires auxquelles devront participer les représentants de toutes les autorités concernées et les personnes ou organisations techniquement qualifiées en matière de conservation de l'éléphant d'Afrique en vue d'évaluer l'application du MdA (y compris la Stratégie associée), en collaboration avec le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN/SSC.
11. Comme indiqué ci-dessus, le Secrétariat a organisé, en 2011, la deuxième réunion des signataires à Niamey (Niger), conformément à la pratique établie selon laquelle les secrétariats de la CMS et de la CITES-MIKE ont convenu de tirer parti de la présence des points focaux respectifs pour tenir une réunion conjointe. À l'issue de la réunion, les signataires se sont entendus sur un Programme de travail international à moyen terme 2012-2014 et ont accepté de coopérer pour élaborer davantage les 12 propositions de projet formulées lors de leur première réunion organisée à Accra (Ghana).
12. Le Secrétariat n'ayant reçu aucune contribution des signataires ou d'autres donateurs, il n'était pas en mesure de convoquer une troisième réunion des signataires entre 2011 et aujourd'hui.

Développement de projet

13. En fonction des débats tenus lors de la première réunion des signataires, le Secrétariat de la CMS a appuyé les États signataires dans l'élaboration de 12 propositions de projet visant la conservation des populations d'éléphants transfrontalières. Un aperçu de ces projets et de leur état d'avancement est joint à l'Annexe 2 du présent document.
14. Le Secrétariat a également appuyé la présentation de propositions de projet auprès du Fonds pour l'éléphant d'Afrique et d'autres donateurs. Il s'agissait notamment d'une proposition visant les éléphants du Gourma au Mali et d'un projet au Gabon.

Liste des points focaux désignés

15. En vertu du paragraphe 6 du MdA, les signataires sont invités à désigner une autorité compétente pour servir de correspondant pour toutes les questions liées à l'application du MdA et à communiquer le nom et les coordonnées détaillées de cette autorité et d'une personne au Secrétariat de la CMS.

16. Le Secrétariat met périodiquement à jour la liste des correspondants nationaux désignés. Une liste établie sur la base des informations communiquées par le Secrétariat a été présentée à la réunion en tant que document UNEP/CMS/WAE2/Inf.2 à des fins de référence, de confirmation et d'éventuelles mises à jour.

Rapports nationaux

17. En vertu du paragraphe 7 du MdA, les États signataires sont tenus de fournir au Secrétariat, au moins tous les deux ans, un rapport national, et le Secrétariat est invité à transmettre les rapports reçus et à rédiger un rapport succinct.
18. Compte tenu du délai très court pour préparer la réunion, le Secrétariat de la CMS a décidé de ne pas demander de rapports nationaux aux signataires, mais de leur donner l'occasion de présenter un rapport oral lors de la réunion, au moyen d'une présentation classique de diapositives, afin de rendre compte des activités des pays.

Évolutions politiques depuis l'établissement du Mémoire d'Accord

19. Après l'établissement du MdA en 2005, l'ensemble des 37 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique se sont réunis en marge de la COP15 de la CITES en 2010 afin de négocier et de parvenir à un consensus concernant le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (AEAP). En parallèle du Plan d'action, le [Fonds pour l'éléphant d'Afrique](#) a été créé, lequel est géré par le PNUF et permet de financer des projets visant la mise en œuvre du Plan d'action.
20. En vue de créer des synergies entre les travaux liés aux éléphants d'Afrique de la CITES et de la CMS, la COP12 de la CMS a adopté, en 2017, la [Résolution 12.19 « Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique »](#), laquelle confirme le plan comme le principal document stratégique pour la conservation des éléphants dans le cadre de la CMS. En adoptant cette résolution, le Secrétariat de la CMS est devenu membre de droit du Comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique.
21. À l'issue de la réunion informelle organisée par le Secrétariat de la CMS en marge de la COP13 de la CMS en 2020, la COP a adopté les [Décisions 13.99 et 13.100](#), encourageant les signataires du MdA à envisager de remplacer leur programme de travail par le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et à mettre en œuvre le MdA à travers l'AEAP et la structure du Fonds pour l'éléphant d'Afrique. Les signataires du MdA ont également été encouragés à se réunir et à décider de l'avenir du MdA, tandis que le Secrétariat a été invité à encourager la communication entre les signataires du MdA concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique, afin d'assister leurs discussions et de catalyser les conclusions.

Budget et collecte de fonds

22. Après la deuxième réunion des signataires, aucun financement n'a été mis à disposition pour le MdA. À la suite des Décisions 13.99 et 13.100 de la COP13 et grâce à la généreuse contribution du gouvernement allemand, la troisième réunion des signataires peut désormais être organisée. En raison de la pandémie de COVID-19, elle se tiendra en ligne.

Action requise :

23. Les États signataires sont invités à prendre note du rapport.



Mémoire d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique

Synthèse des réponses (élaborée en avril 2020)
Questionnaire d'évaluation pour les États de l'aire de répartition transmis en 2014

1. Dans quelle mesure connaissez-vous le Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique ?

(Notation : très bien : 3 ; moyennement : 2 ; pas très bien : 1)

Globalement, les signataires connaissaient **moyennement le MdA** (moyenne : 2,2)

Résultats en détail : Bénin (3), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (2), Mali (3), Niger (), Togo (1)

2. Dans quelle mesure connaissez-vous le Programme de travail international à moyen terme (2012-2014) du Mémoire d'Accord (voir en annexe) ?

(Notation : très bien : 3 ; moyennement : 2 ; pas très bien : 1)

Globalement, les signataires connaissaient **moyennement le Programme de travail international à moyen terme (2012-2014)** (moyenne : 2,2)

Résultats en détail : Bénin (3), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (1), Guinée-Bissau (2), Mali (3), Niger (), Togo ()

3. Avez-vous participé aux précédentes réunions de la CMS relatives aux populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique ? Si oui, lesquelles ?

Cinq signataires sur sept (71 % des États interrogés) ont participé à la précédente réunion des signataires ou à la cérémonie de signature). Le Niger et le Togo n'ont participé à aucune réunion précédente.

Résultats en détail :

Bénin :

première et deuxième réunions des signataires, (1) réunion sur l'éléphant et réunions du Comité directeur sous-régional ; (2) toutes les réunions annuelles du Comité directeur de la CITES-MIKE depuis 2003 ; (3) quatrième réunion sur l'éléphant d'Afrique (Décision 14.79) et réunions du Comité directeur sous-régional, Kenya, 25-27 avril 2012, etc.

Burkina Faso :

deuxième réunion des signataires.

Côte d'Ivoire :

Kenya 2005 (signature du MdA)

Guinée-Bissau :

première et deuxième réunions des signataires.

Mali :

J'ai participé à la signature du Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique et l'ai signé au nom de mon pays à Nairobi (Kenya) lors de la COP.

Niger :

aucune

Togo :

aucune

4. Une troisième réunion des signataires du Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique est prévue en 2014 ou en 2015. Souhaiteriez-vous recevoir davantage d'informations pour que votre pays puisse éventuellement accueillir cette réunion ?

Quatre des sept signataires interrogés ont répondu « **non** » à la question.

Réponses en détail :

Oui : Bénin, Burkina Faso et Niger

Non : Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali (en raison des conditions de sécurité) et Togo

5. Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque élément du Programme de travail international à moyen terme dans votre pays (voir la colonne « État d'avancement de la mise en œuvre » dans le tableau ci-dessous) ? Quelle priorité accorderez-vous aux activités menées dans le cadre du Programme de travail international à moyen terme à l'avenir (par exemple pour la période 2014-2017) ?

Globalement, les éléments suivants ont été cités comme relevant des principales priorités :
(Notation : Haute : 3 ; moyenne : 2 ; faible : 1)

État d'avancement de la mise en œuvre

1. **1.0 Collecte des informations nécessaires à la gestion** (suivi écologique et socioéconomique) (moyenne : 2,2)

1. **3.0 Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants** (suivi de l'habitat, plans de gestion spécifiques au site) (moyenne : 2,2)

3. **8.0 Renforcement de la coopération inter-États** (coopération transfrontalière) (moyenne : 2.)

Priorité future :

1. **2.0 Renforcement des capacités de gestion** (formations et équipements) (moyenne : 3)

1. **3.0 Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants** (suivi de l'habitat, plans de gestion spécifiques au site) (moyenne : 3)

3. **9.0 Mobilisation de moyens financiers, matériels et humains** (moyenne : 2,8)

3. **5.0 Mise en œuvre de la CITES** (coopération, recherche, politiques nationales adaptées, renforcement des capacités dans le cadre de la CITES) (moyenne : 2,8)

Objectifs du Programme de travail international à moyen terme (2012-2014)	État d'avancement de la mise en œuvre	Priorité future	Détail (état d'avancement)	Détail (futur)
1.0 Collecte des informations nécessaires à la gestion (suivi écologique et socioéconomique)	2,2	2,2	Bénin (2), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (2), Mali (3), Niger (), Togo (1)	Bénin (3), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo (3)
2.0 Renforcement des capacités de gestion (formations et équipements)	1,5	3	Bénin (2), Burkina Faso (1), Côte D'Ivoire (1), Guinée-Bissau (2), Mali (2), Niger (), Togo (1)	Bénin (3), Burkina Faso (3), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo (3)
3.0 Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants (suivi de l'habitat, plans de gestion spécifiques au site)	2,2	3	Bénin (2), Burkina Faso (3), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (2), Mali (2), Niger (), Togo (2)	Bénin (3), Burkina Faso (3), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo ()
4.0 Réduction des conflits homme-éléphants (suivi, solutions et renforcement des capacités)	1,5	2,6	Bénin (1), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (1), Mali (2), Niger (), Togo (1)	Bénin (2), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (), Mali (3), Niger (), Togo (3)
5.0 Mise en œuvre de la CITES (coopération, recherche, politiques nationales adaptées, renforcement des capacités dans le cadre de la CITES)	1,8	2,8	Bénin (1), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (2), Mali (2), Niger (), Togo (2)	Bénin (2), Burkina Faso (3), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo (3)
6.0 Réduction de l'abattage illégal des éléphants (consolidation de la politique nationale, renforcement des capacités, équipements)	1,8	2,6	Bénin (2), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (2), Mali (1), Niger (), Togo (2)	Bénin (3), Burkina Faso (3), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (), Mali (1), Niger (), Togo (2)
7.0 Meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation de l'éléphant (sensibilisation)	1,7	2,7	Bénin (1), Burkina Faso (1), Côte D'Ivoire (1), Guinée-Bissau (3), Mali (2), Niger (), Togo (2)	Bénin (2), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo (3)
8.0 Renforcement de la coopération inter-États (coopération transfrontalière)	2,0	2,7	Bénin (1), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (3), Mali (2), Niger (), Togo (2)	Bénin (2), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo (3)
9.0 Mobilisation de moyens financiers, matériels et humains	1,3	2,8	Bénin (1), Burkina Faso (1), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (1), Mali (1), Niger (), Togo (2)	Bénin (2), Burkina Faso (3), Côte D'Ivoire (3), Guinée-Bissau (3), Mali (3), Niger (), Togo (3)
10. Suivi et évaluation (du Programme de travail international à moyen terme)	1,3	2,4	Bénin (1), Burkina Faso (1), Côte D'Ivoire (1), Guinée-Bissau (1), Mali (2), Niger (), Togo (2)	Bénin (2), Burkina Faso (2), Côte D'Ivoire (2), Guinée-Bissau (), Mali (3), Niger (), Togo (3)

6. Dans la continuité de la question 5, pourriez-vous décrire plus en détail les domaines dans lesquels vous constatez les besoins les plus importants en matière de conservation des éléphants et ceux que la CMS pourrait appuyer au cours du mandat actuel ?

Bénin :

renforcement des capacités des responsables de l'éco-garde sur diverses questions, renouvellement des équipements de terrain, renforcement de la coopération transfrontalière (réunions entre les pays partageant les mêmes thématiques et dénombrement transfrontalier, etc.).

Burkina Faso :

- mobilisation de moyens financiers, matériels et humains ;
- renforcement de la coopération inter-États ;
- meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants ;
- réduction des conflits homme-éléphants ;
- renforcement des capacités de gestion ;
- collecte des informations nécessaires à la gestion.

Côte d'Ivoire :

renforcement des capacités des acteurs locaux, recherche, lutte contre le trafic d'espèces, recensement des ressources.

Guinée-Bissau :

création de projets transfrontaliers et renforcement des capacités nationales de suivi et de sensibilisation des collectivités locales à la destruction massive des habitats, à la gestion des pâturages et à l'occupation humaine des régions dans lesquelles les pachydermes sont présents ; renforcement des équipements de terrain pour permettre aux officiers de terrain de mener à bien leurs tâches.

Mali :

renforcement des équipements de terrain pour permettre aux officiers de terrain de mener à bien leurs tâches.

Niger :

- suivi de l'espèce ;
- lutte contre le braconnage ;
- renforcement des capacités des acteurs (formation, matériel)
- sensibilisation des populations locales.

Togo

meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants, grâce à des activités de sensibilisation, de réduction des conflits homme-éléphants, de renforcement des capacités, de collecte d'informations, d'intensification de la coopération entre les États de l'aire de répartition d'un côté et les partenaires bilatéraux ainsi que les autres acteurs concernés par les questions de conservation d'un autre.

7. Constatez-vous l'existence d'un besoin en matière de facilitation internationale par la CMS chez certaines populations d'éléphants transfrontalières afin de renforcer la gestion et la conservation transfrontalières ? (Veuillez indiquer le nom des zones protégées concernées, ainsi que les États de l'aire de répartition pour chaque population)

Bénin :

les populations transfrontalières de l'éléphant sont propres au complexe WAP [réserve de biosphère transfrontière W-Arly (Bénin, Burkina Faso et Niger), lequel est transfrontalier avec la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin)] entre le Bénin et le Burkina Faso.

Burkina Faso :

le complexe WAP (W-Alry- Pendjari), qui inclut le BURKINA FASO, le BÉNIN et le NIGER.

Le parc national de Kaboré Tambi, lequel partage des populations d'éléphants avec un pays voisin, le GHANA, et où des corridors sont en cours de création pour permettre une transhumance fluide de ces pachydermes.

Le parc de la COMOÉ, lequel partage ses caisses avec la CÔTE D'IVOIRE.

Le GOURMA MALIEN, qui partage également les mêmes espèces. Plusieurs projets transfrontaliers n'ont reçu aucun financement jusqu'ici et freinent donc l'élan des pays dans leur action de conservation et de lutte contre les fléaux qui menacent ces espèces.

La CMS pourrait intervenir en fournissant un soutien financier et matériel à ces pays, lesquels partagent les mêmes ressources, pour la mise en œuvre des mesures de conservation.

Côte d'Ivoire :

le parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire/Burkina Faso) ; les régions protégées des parcs nationaux de Tai (Côte d'Ivoire) et de Sapo (Libéria) ; les aires protégées entre la Côte d'Ivoire (Diambarakro) et le Ghana (Bia).

Guinée-Bissau :

le parc national de Dulombi, situé juste à la frontière avec la Guinée ;

le parc national de Boe, frontalier avec celui du Niokolo-Badiar ;

le parc national de Cantanhez, dans le sud du pays. Tous ces parcs nationaux sont frontaliers avec la Guinée et font partie du Sénégal.

Mali :

- les éléphants du Gourma entre le Mali et le Burkina Faso ;
- les éléphants de forêt entre le Mali et la Côte d'Ivoire ;
- les éléphants entre le Mali et la Guinée.

Niger :

- le site de Madosoula situé sur la frontière entre le Niger et le Nigéria, zone non-classée où cette population d'éléphant réside ;
- le site du complexe transfrontalier WAP pour trois pays : le Niger, le Burkina Faso et le Togo.

Togo :

- les éléphants du complexe OTI-KÉRAN-MANDOURI (TOGO) et du complexe W-ARLY-PENDJARI (NIGER, BURKINA FASO et BÉNIN) ;
- le parc national de Fazao-Malfakassa (TOGO) et le parc national de KYABOBO (GHANA).

8. Quels sont, selon vous, les plus grands défis de la conservation des éléphants dans votre pays ?

Bénin :

conservation de l'habitat, braconnage, conflits homme-éléphants, renforcement des capacités des responsables et éco-gardes, sensibilisation des populations et des dirigeants à tous les niveaux, sensibilisation et participation de tous les acteurs (forestiers, douaniers, unités de police et ONG).

Burkina Faso :

- meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants ;
- mobilisation de moyens financiers, matériels et humains ;
- renforcement de la coopération inter-États ;
- réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants (suivi de l'habitat, plans de gestion spécifiques au site) ;
- réduction du commerce illicite d'éléphants (consolidation des politiques de contrôle, renforcement des capacités, équipements) ;

- réduction des conflits homme-éléphants (surveillance, solutions et renforcement des capacités) ;
- suivi et évaluation.

Côte d'Ivoire :

préservation des habitats, résolution des conflits homme-éléphants, inventaire des ressources, recensement des espèces d'éléphants.

Guinée-Bissau :

- lutte contre la destruction illégale des habitats naturels des éléphants à des fins agricoles ;
- déforestation, exploitation de manière abusive de la forêt par l'industrie du bois et pour l'établissement de vastes terres agricoles ;
- mettre un terme aux actions nocives pour la survie des éléphants ;
- mettre en œuvre d'importantes mesures de sensibilisation et de communication.

Mali :

- manque de moyens financiers, matériels et humains adéquats ;
- conflits homme-éléphants liés à l'utilisation de l'espace.

Niger :

- les flux de braconnage ;
- le coût du commerce illégal de produits d'éléphants ;
- renforcement des capacités des agents de surveillance des échanges (formations et équipements) ;
- renforcement des capacités perdues en matière de gestion des zones protégées.

Togo :

- éducation des collectivités locales ;
- élaboration de plans de gestion pour les zones protégées prioritaires ;
- réduction des conflits homme-éléphants ;
- renforcer les capacités matérielles et techniques pour la lutte contre l'abattage illégal des éléphants et le trafic illicite de leurs trophées ;
- réduire ;
- organiser un recensement des populations d'éléphants.

9. Veuillez indiquer tout autre commentaire à l'intention du Secrétariat PNUE/CMS.**Bénin :**

appuyer la participation des points focaux nationaux du Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique aux Conférences des Parties à la CMS.

Burkina Faso :

rien à signaler.

Côte d'Ivoire :

aider les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à mieux mettre en œuvre la CMS.

Guinée-Bissau :

- la situation actuelle concernant la conservation des éléphants est inquiétante et nécessite une intervention immédiate de la communauté internationale afin de préserver ce patrimoine emblématique.
- La coopération entre les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique est essentielle si la communauté veut préserver les pachydermes.
- Le renforcement des activités de sensibilisation, d'éducation et de communication doit figurer parmi les actions prioritaires de la CMS, suivi par l'achat d'équipements pour les équipes travaillant sur le terrain.
- Nous sommes évidemment conscients des difficultés financières que rencontrent les organisations internationales à l'heure actuelle, mais un petit effort suffirait à atteindre ces objectifs.

Mali :

le Secrétariat de la CMS pourrait appuyer la candidature des États de l'aire de répartition des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique aux formations spécifiques des responsables chargés de la gestion des éléphants et accorder des bourses aux chercheurs et techniciens africains.

Niger :

-

Togo :

maintenir, poursuivre et renforcer la coopération avec les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique en leur apportant un soutien technique, matériel et financier dans la mise en œuvre de la CMS et notamment dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire et des espèces sauvages protégées.

ANNEXE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS VISANT LES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES TRANSFRONTALIÈRES DE L'ÉLÉPHANT
(version 3 15/04/2011)

Numéro et titre du projet	États	Brève description	Estimations budgétaires	Document et date du projet
Projet 8-1 Renforcement des connaissances et gestion des populations d'éléphants partagées dans la région de Bia-Goasso-Djambarako	<ul style="list-style-type: none"> • Côte d'Ivoire • Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du corridor fondée sur une enquête concernant les éléphants et leurs habitats • Analyser les déplacements saisonniers des éléphants empruntant le corridor • Réduire les conflits homme-éléphants • Établir un cadre légal et institutionnel après consultation des principales parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • 400 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (version 8-1, rév. II) • Anglais et français ; élaboration/achèvement en cours • Date de la rév. II : février 2011
Projet 8-2 Réhabilitation des populations d'éléphants transfrontalières dans la région du Niokolo-Badiar.	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée • Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser le noyau des éléphants • Améliorer les conditions de déplacement dans le secteur • Élaborer une stratégie de conservation • Relocaliser les éléphants • Renforcer la lutte contre le braconnage • Renforcer la capacité des fonctionnaires, des gardes forestiers et des populations locales à contrôler et à surveiller les éléphants. 	<ul style="list-style-type: none"> • 104 107 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (version 8-2, rév. IV) • Français ; élaboration/achèvement en cours • Date de la rév. IV : avril 2011
Projet 8-3 Étude du statut des éléphants et de leurs habitats dans un corridor de migration transfrontalier (plaines inondables entre Baban Rafi et Rounka)	<ul style="list-style-type: none"> • Niger • Nigéria 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les populations d'éléphants • Recenser les usages communs de la zone • Recenser les causes et la nature des conflits homme-éléphants • Élaborer un projet de plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • 49 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Français • Date : 2009
Projet 8-4 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de conservation participatif des éléphants transfrontaliers de la zone de Corumbal-Dulomi	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée-Bissau • Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des moyens durables de conservation des populations transfrontalières d'éléphants • Promouvoir des mécanismes de développement de l'écotourisme transfrontalier • Mettre à disposition des données sur les populations d'éléphants et sur les migrations • Réduire les conflits homme-éléphants 	<ul style="list-style-type: none"> • 42 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (version 8-4, rév. II) • Français ; élaboration/achèvement en cours • Date de la rév. II : février 2011

Numéro et titre du projet	États	Brève description	Estimations budgétaires	Document et date du projet
Projet 8-5 Gestion participative du corridor et de l'écosystème associé du Nazinga-Mole-Red Volta	<ul style="list-style-type: none"> • Burkina Faso-Ghana • Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les programmes de conservation des corridors • Garantir la conservation des corridors • Réduire les conflits homme-éléphants • Définir et mettre en œuvre un programme d'information, d'éducation et de communication • Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de conservation des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> • 275 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Français ; élaboration/achèvement en cours • Date : 17/03/2010
Projet 8-6 Titre ? [Corridor de Taï-Grebo - forêt nationale]	<ul style="list-style-type: none"> • Côte d'Ivoire • Libéria 	<ul style="list-style-type: none"> • ? 	<ul style="list-style-type: none"> • ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Non • Contacts en cours
Projet 8-7 Conservation des éléphants des parcs nationaux W-Arli-Penjari et Oti-Kéran-Mandouri	<ul style="list-style-type: none"> • Bénin • Burkina Faso • Niger • Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la conservation des éléphants et de leurs habitats en soutenant les parties prenantes • Renforcer la coopération inter-États pour la conservation des éléphants du complexe WAPOK (parc de l'Entente) • Protéger les éléphants du parc de l'Entente (garantir leur cycle biologique) 	<ul style="list-style-type: none"> • 240 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (version 8-7, rév. II) • Français ; élaboration/achèvement en cours • Date de la rév. II : 17/03/2010
Projet 8-8 Suivi et gestion d'une population d'éléphants de la zone transfrontalière d'Otamba-Killimi-Pinseli-Soya	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée • Sierra Leone 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des mécanismes de communication inter-États, associant toutes les parties prenantes, pour la conservation des éléphants • Fournir des informations sur les éléphants dans la région • Réduire les conflits homme-éléphants • Fournir des informations pour le développement de l'écotourisme • Établir un système communautaire associant toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • 85 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (version 8-8, rév. II) • Anglais et français ; élaboration/achèvement en cours • Date de la rév. II : 17/03/2010
Projet 8-9 Étude des voies et des périodes de migration des éléphants dans la zone de Kenedougou-Sikasso-Tengrela pour réduire les conflits homme-éléphants	<ul style="list-style-type: none"> • Burkina Faso • Côte d'Ivoire • Mali 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de conservation et de gestion des éléphants • Garantir la présence et la conservation des éléphants dans la zone transfrontalière • Réduire les conflits homme-éléphants • Établir un système de suivi avec la participation des acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Français ; élaboration/achèvement en cours • Date : 2009
Projet 8-10 Titre ? [Gourma malien/Sahel burkinabé]	<ul style="list-style-type: none"> • Burkina Faso • Mali 	<ul style="list-style-type: none"> • ? 	<ul style="list-style-type: none"> • ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Non

Numéro et titre du projet	États	Brève description	Estimations budgétaires	Document et date du projet
Projet 8-11 Renforcement des mesures de conservation des éléphants dans la zone transfrontalière de Zياما-Wenesigi	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée • Libéria 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la diversité biologique en établissant des instruments d'étude et de contrôle transfrontaliers • Réduire les conflits homme-éléphants • Promouvoir l'écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Anglais et français ; élaboration/achèvement en cours • Date : 17/03/2010
Projet 8-12 Conservation et gestion des éléphants dans la zone transfrontalière de Sankarani-Fié	<ul style="list-style-type: none"> • Côte d'Ivoire • Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et gérer les éléphants de manière durable • Sensibiliser et responsabiliser les collectivités locales • Enclencher un processus de gestion locale commune progressif et approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> • 67 000 EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (version 8-12, rév. III) • Français ; élaboration/achèvement en cours • Date de la rév. III : février 2011